

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX MARCHÉS DES PRODUITS ET DES SERVICES

Négociations relatives à l'accession à l'Organisation mondiale du commerce

Depuis son accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Chine déploie des efforts considérables pour remplir ses engagements et effectuer des progrès tangibles sur plusieurs plans. La Chine procède à la réforme de ses systèmes de gestion des activités économiques internationales pour les rendre conformes aux règles de l'OMC. À l'échelle nationale, la Chine jette des bases juridiques solides en vue de la réalisation de ses engagements envers l'OMC. La Chine réduit la gamme des produits contingentés et assujettis à d'autres restrictions concernant la délivrance de permis et réduit les tarifs douaniers dans plus de 5 000 lignes tarifaires, ce qui lui permettra d'atteindre un niveau tarifaire global de 12 % d'ici 2005, conformément à son engagement. Il est évident que les contrôles macroéconomiques et les ajustements par voie administrative cèdent la place aux indicateurs du marché et aux mécanismes de marché, ce qui accélérera l'établissement d'une économie de marché en Chine. La structure de l'économie chinoise, les relations entre le gouvernement et l'industrie ainsi que les structures, les formalités et les cadres juridique et réglementaire du gouvernement subiront également des changements en profondeur qui s'échelonneront sur une longue période.

Le Canada et d'autres parties continueront de voir à ce que la Chine respecte les règles de l'OMC en vertu desquelles elle doit observer les principes de transparence et consulter ses partenaires commerciaux avant de mettre en œuvre des nouvelles politiques et procédures.

Un mécanisme d'examen transitoire (MET) a été mis en place dans le cadre du processus d'accession de la Chine. Cet examen aura lieu chaque année pendant les huit premières années suivant l'accession de la Chine, puis à la dixième année. Cet examen permet aux membres de l'OMC de vérifier si la Chine réalise ses engagements conformément aux règles de l'OMC. Le Canada participe activement à ce processus.

Réalisation des engagements de la Chine à l'égard de l'OMC : faits saillants

Le 1^{er} janvier 2003, la Chine a introduit toute une gamme de réductions tarifaires, notamment sur des exportations

canadiennes clés et des exportations éventuelles. Par exemple, les tarifs ont été réduits pour le whisky (qui est passé de 37,5 % à 28,3 %), les moules à compression pour le plastique (de 3 % à 0 %) et la plupart des crevettes (de 11,3 % à 5 %).

En outre, la Chine s'est engagée à atteindre les objectifs suivants en 2004 :

- poursuivre la réduction des tarifs dans plusieurs autres lignes tarifaires;
- continuer à augmenter les contingents tarifaires pour l'huile de canola et le blé;
- permettre que des entreprises du secteur des services de distribution appartiennent majoritairement à des intérêts étrangers;
- lever d'autres restrictions géographiques dans les secteurs de l'assurance et des services bancaires;
- autoriser des banques étrangères à offrir des services de change locaux aux entreprises chinoises (et non seulement aux entreprises étrangères et aux étrangers).

Pour obtenir plus d'information sur l'accession de la Chine à l'OMC, vous pouvez consulter le site Web du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (www.dfait-maeci.gc.ca/tma-nacl/WTO-CC-fr.asp).

Encéphalopathie spongiforme bovine

Suite à l'annonce faite par le Canada, le 20 mai 2003, de la détection d'un cas d'ESB, la Chine a interdit l'importation en provenance du Canada de bovins vivants, de viande et de produits de la viande, y compris les embryons, le sperme, le suif et l'alimentation animale confectionnée à partir de ruminants. Les importations de cosmétiques canadiens sont également touchées par cette interdiction. Le Canada a tenu parfaitement au courant l'ensemble de ses partenaires commerciaux, y compris la Chine, des résultats des enquêtes qu'il a menées et des mesures réglementaires qu'il a adoptées pour faire face à la situation. Il demande maintenant la reprise des échanges commerciaux en se fondant sur des données scientifiques. (Voir également la section consacrée à l'ESB au chapitre 2.)

Le cerf, l'élan et les produits qui en sont tirés

Au mois d'août, le Canada a appris que la Chine suspendait la délivrance des permis d'importation du bois de velours canadien par crainte de l'encéphalopathie des cervidés chez le cerf et l'élan. Le Canada participe à des